

CAHORS HANDBALL

CONVENTION DE MECENAT

ENTRE D UNE PART

L'association : Stade Cadurcien Handball

Association Loi 1901 dont le siège social est situé : 150 rue de la guinguette 46000 Cahors

Site Internet : www.cahorshandball.com

Adresse Mail : alice_baboulene@hotmail.com

Ci-après désignée « Cahors Handball »

ET D'AUTRE PART

La société :

ES - GOURNET

Dont le siège social est situé : 42 Impasse du bois des Carrières lieu dit les Carrières
46050 Naxos

Représenté par : Sabrou Estelle

En sa qualité de : gérante

Adresse mail : traitem@saveurs-et-emotions.com

Ci-après désignée « la société »

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE QUE

Cahors handball a pour objet : **la pratique du handball amateur**

La société souhaite apporter son aide à la réalisation du projet ci-dessous défini et porté par l'association

IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :

1. OBJET DU CONTRAT

La société s'engage à soutenir Cahors Handball suivant les modalités prévues à l'article 3 afin de participer à la réalisation du projet indiqué à l'article 2 ci-dessous.

2. PROJET

Cahors Handball s'engage à réaliser le projet suivant :

- Apprentissage du handball et formation des jeunes au sein de l'école de handball
- Formation et perfectionnement des jeunes pour la participation aux différents championnats départementaux et régionaux
- Accompagnements et transports lors des matchs
- Fournitures d'équipements

3. OBLIGATION DE LA SOCIETE

Afin de soutenir le projet ci-dessus indiqué, la Société s'engage à verser à l'association la somme de 300 €

Cette somme sera versée selon l'échéancier suivant :

. Versement unique le 16/10/2024

4. OBLIGATIONS DE CAHORS HANDBALL

Cahors Handball s'engage à proposer les produits suivants :

- Panneau avec le nom du mécène 1.50 x 0.75
- Kakémono

5. ASSURANCE

Cahors Handball s'engage à disposer d'une assurance responsabilité civile couvrant ses activités et ses membres :

6. DUREE DE LA CONVENTION

Le présent contrat a pour durée la saison sportive 2024 – 2025

7. RESILIATION

La présente convention pourra être résiliée

- En cas de non –respect de ses engagements par l'une des parties
- Pour cause de cessation d'activités de l'une des deux parties

Fait à CAHORS le 16/ 10 /2024 en deux exemplaires.

Le mécène	Le président de Cahors Handball
SARLES GOURMET <i>Saveurs et Emotions</i> 92 impasse du bois des carrières LD Les Carrières - 46090 MAXOU Tél. : 05 65 31 38 96 SIRET : 908 436 801 00017 - APE: 5621Z	<i>Pl</i> <i>Complexo Couveri Sportif de Cabessut</i> Stade Cadurcien Handball 150 Rue de la Guinguette 46000 CAHORS
Signature	Signature

08/2024

Organisme bénéficiaire des dons et versements

Dénomination de l'organisme : STADE CADURCIEN HANDBALL

Numéro SIREN ou RNA¹ : 447902735

Adresse :

N° 150 Rue de la guinguette

Code postal 46000 Commune Cahors

Pays France

Objet²

Cochez la case qui vous concerne :

- ☒ Œuvre ou organisme d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises. Précisez si vous êtes :
- ☐ Association loi 1901
 - ☐ Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du publié au Journal officiel du ou association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté en date du
 - ☐ Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L.719-12 et L.719-13 du code de l'éducation
 - ☐ Fondation d'entreprise
 - ☐ Musée de France
 - ☐ Organismes sans but lucratif fournissant gratuitement une aide alimentaire, des soins médicaux ou des produits de première nécessité à des personnes en difficulté ou favorisant leur logement
 - ☐ Autres (précisez³) :
- ☐ Association cultuelle ou établissement public des cultes reconnus d'Alsace-Moselle
- ☐ Établissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
- ☐ Établissement d'enseignement supérieur consulaire mentionné à l'article L. 711-17 du code de commerce
- ☐ Société ou organisme public ou privé agréé par le ministre chargé du budget en vertu de l'article 4 de l'ordonnance n° 58-882 du 25 septembre 1958 relative à la fiscalité en matière de recherche scientifique et technique
Date de l'agrément :
- ☐ Organisme public ou privé dont la gestion est désintéressée et qui a pour activité principale la présentation au public d'œuvres dramatiques, lyriques, musicales, chorégraphiques, cinématographiques, audiovisuelles et de cirque ou l'organisation d'expositions d'art contemporain
- ☐ Projet de thèse proposé au mécénat de doctorat par une école doctorale
- ☐ Société, dont l'État est l'actionnaire unique, qui a pour activité la représentation de la France aux expositions universelles
- ☐ Société nationale de programme mentionnée à l'article 44 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication et affectés au financement de programmes audiovisuels culturels
- ☐ Société nationale de programme mentionnée au III de l'article 44 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication et affectés au financement des activités des formations musicales dont elle assure la gestion et le développement
- ☐ Fondation du patrimoine ou fondation ou association reconnue d'utilité publique qui subventionnent des travaux sur des monuments historiques dans le cadre des conventions prévues à l'article L.143-2-1 et L. 143-15 du code du patrimoine
Le cas échéant, date de l'agrément :
- ☐ Fonds de dotation

1. Pour les associations inscrites d'Alsace-Moselle, numéro d'inscription au registre des associations du Tribunal d'Instance.
2. Cochez la case qui vous concerne et précisez l'objet si nécessaire.
3. Collectivités locales, Etat, GIP, établissements publics, etc.

☐	Organisme agréé ayant pour objet exclusif d'accorder des aides financières ou de fournir des prestations d'accompagnement à des petites et moyennes entreprises (4 de l'article 238 bis du CGI) Date de l'agrément :
☐	Fédération ou union d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en application du 4 de l'article 238 bis du code général des impôts Date de l'agrément :
☐	Organismes ayant pour objet la sauvegarde, contre les effets d'un conflit armé, des biens culturels mentionnés à l'article 1 ^{er} de la Convention du 14 mai 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (5 de l'article 238 bis du CGI)
☐	Organisme établi dans un État membre de l'Union européenne autre que la France ⁴ poursuivant des objectifs et présentant des caractéristiques similaires aux organismes précités Le cas échéant, date de l'agrément :

Entreprise donatrice

Dénomination de l'entreprise : ES GOURMET

Forme juridique : SARL

Numéro SIREN : 908 436 801

Adresse :

N° 92 Rue Impasse de Carrières lieu dit les Carrières

Code postal 46092 Commune Maxou

Dons et versements effectués par l'entreprise

L'organisme bénéficiaire reconnaît avoir reçu, au titre de la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts, des dons en nature pour une valeur en euros égale à⁵ :

..... euros

Indiquez la valeur totale des dons en nature en toutes lettres :

Description exhaustive des biens et prestations reçus et acceptés⁶ (nature et quantité)⁷ et détail des salariés mis à disposition :

L'organisme bénéficiaire reconnaît avoir reçu, au titre de la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts, des versements pour une valeur totale égale à :

300 euros

Indiquez le total des versements en toutes lettres : Trois cents Euros

Forme des versements⁸ :

☐ Remise d'espèces

☐ Chèque

☒ Virement, prélèvement ou carte bancaire

☐ Autre

Montant total des dons et versements reçus par l'organisme :

300 euros

Indiquez le montant total des dons et versements en toutes lettres : Trois cents Euros

Date ou période au cours de laquelle les dons et versements ont été effectués⁹ :

Date et signature

SARL ES GOURMET

Saveurs et Emotions
92 impasse du bois des carrières
LD Les Carrières - 46090 MAXOU
Tél. : 05 65 31 38 96
SIRET : 908 436 801 00017 - APE : 5621Z

Le 16/10/2024

Complexé Couvert Sportif de Cabessut
Stade Cadurcien Handball
150, Rue de la Guinguette
46000 CAHORS

4. Ou en Norvège, Islande ou Liechtenstein.

5. L'organisme bénéficiaire des dons en nature reporte sur le reçu fiscal le montant indiqué par l'entreprise donatrice.

6. L'entreprise ne peut pas prétendre au bénéfice de la réduction d'impôt à raison des dons en nature refusés par l'organisme.

7. La description peut être établie par l'organisme bénéficiaire sur papier libre signé, daté et joint à la présente attestation.

8. L'organisme bénéficiaire des versements peut cocher une ou plusieurs cases.

9. L'organisme bénéficiaire peut établir un reçu unique pour plusieurs dons et versements effectués lors d'une période déterminée (à titre d'exemple, un mois, un trimestre, l'année civile ou encore l'exercice fiscal de l'entreprise donatrice).

L'organisme bénéficiaire devra cependant s'assurer que la période sur laquelle porte le reçu fiscal n'est pas à cheval sur deux exercices fiscaux différents de l'entreprise donatrice, notamment dans le cas où l'exercice fiscal de l'entreprise donatrice ne coïncide pas avec l'année civile.